

**Société par Actions Simplifiée "2ACOR"**  
Siège social : 9 boulevard Georges Clémenceau, 83 700 Saint Raphaël  
Capital social : 5 000 Euros

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Date : le 28 décembre 2024

Heure : 16 Heure

Lieu : Nouméa

### **Présents :**

Les associés fondateurs:

Monsieur Jean-Michel SALERNO,

Monsieur Kyllian MEUNIER,

SARL ACOR, RCS 853 531, représentée par Monsieur Jean-Michel SALERNO,

Les associés fondateurs représentant l'intégralité du capital social de la société.

### **Présidence de séance :**

L'Assemblée Générale constitutive est présidée par Monsieur Jean-Michel SALERNO, désigné en qualité de Président de séance. Monsieur Kyllian MEUNIER est désigné en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation des statuts de la société
2. Désignation du Président de la société
3. Attribution des pouvoirs au Président
4. Approbation des dispositions provisoires
5. Questions diverses

### **1. Approbation des statuts de la société**

Les associés fondateurs ont pris connaissance du projet de statuts de la société 2ACOR et décident d'approuver à l'unanimité les statuts, y compris l'objet social et les règles de fonctionnement de la société. Il est précisé que le siège social de la société est fixé au 9 boulevard Georges Clémenceau, 83 700 Saint Raphaël.

### **2. Désignation du Président de la société**

L'Assemblée Générale désigne, à l'unanimité des voix, Monsieur Jean-Michel SALERNO en qualité de Président de la société. Cette désignation prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée.



### 3. Attribution spéciales des pouvoirs au Président

Monsieur Jean-Michel SALERNO reçoit les pouvoirs spéciaux suivants à compter de ce jour et jusqu'à l'immatriculation définitive de la société au registre du commerce et des sociétés :

#### A. Domiciliation de la société

Monsieur Jean-Michel SALERNO est autorisé à signer et à conclure tout contrat de domiciliation pour la société et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

#### B. Ouverture du compte bancaire

Monsieur Jean-Michel SALERNO est habilité à signer les documents et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un compte bancaire au nom de la société, afin de procéder au dépôt du capital social.

#### C. Déclaration en vue de l'embauche

Monsieur Jean-Michel SALERNO est habilité à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme compétent, **\*\*Alpha Communication Formation\*\***, pour la déclaration en vue de l'embauche de **\*\*Monsieur Kyllian MEUNIER\*\***, conformément aux exigences légales.

### 4. Approbation des dispositions provisoires

Les associés approuvent à l'unanimité les dispositions provisoires telles que présentées et détaillées ci-dessus.

Clôture de l'Assemblée :

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 16Heures 30minutes

**Jean-Michel SALERNO** Président de séance, Président nommé de la société

Signature ainsi que la mention manuscrite "bon pour acceptation des fonctions de président" :

Mention : Bon pour acceptation des fonctions de président

Signature : 

**Monsieur Kyllian MEUNIER** Secrétaire de séance et Associé

Signature : 

**SARL ACOR** Associée

Signature : 